



Après une trentaine d'années d'instabilité politique et institutionnelle, le Bénin, depuis février 1990, fait figure de modèle¹ non seulement dans le processus de démocratisation, mais aussi et sur tout dans la consolidation de l'Etat de droit à travers la mise en place d'un système constitutionnel par ticulièrement dynamique. En effet,